

Adresse de correspondance

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 LYON CEDEX 07

Pour nous contacter

T 01 71 39 15 15
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Consultez
les informations dédiées
à votre profession sur
klesia.fr

Références à rappeler

N° SIREN : 493856595
Unité de gestion : 277-27-30
Réf Courrier :
INDEXVINS_2025
Réf Contrat :
K00000002175338
Identifiant : 30995379

Institutions de retraite complémentaire
régies par le code de la Sécurité sociale
CARCEPT, KLESIA Agire-Airco

Institutions de prévoyance régies
par le code de la Sécurité sociale
**CARCEPT Prévoyance,
IPRIAC, KLESIA Prévoyance**

Institution de gestion de retraite
supplémentaire régie par le code
de la Sécurité sociale
CRPB-AFB

Associations de gestion (loi 1^{er} juillet 1901)
AGECFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport

Mutuelles soumises aux dispositions
du livre II du code de la mutualité
**KLESIA Mut',
JAJI**

Société anonyme régie
par le code des assurances
KLESIA S.A.

Société d'assurance mutuelle
régie par le code des assurances
Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev

Siège social
4 rue Georges Picquart
75017 Paris

O

CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

Le 17 octobre 2024

Objet : Lettre avenant à votre contrat prévoyance à effet du 01-01-2025 - Ref K00000002175338

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a souscrit auprès de KLESIA PREVOYANCE, un contrat d'assurance prévoyance collective au profit de tout ou partie de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après l'avenant à votre contrat qui fixe les nouvelles conditions tarifaires, applicables au 1er janvier 2025.

Afin de maintenir la nature et le niveau de vos prestations actuelles, les cotisations de votre contrat ont été ajustées.

L'accord du 9 octobre 2020 et son avenant du 29 mars 2024 ont fait évoluer les garanties de votre régime de santé conventionnel. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseiller habituel afin qu'il vous propose une solution adaptée à votre entreprise conforme à vos obligations conventionnelles.

En tant qu'institution de prévoyance, nos actions se font sans aucun but lucratif et doivent permettre de pérenniser les régimes de prévoyance, dans l'intérêt exclusif de nos entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Nous vous inviterons prochainement à télécharger la fiche paramétrage DSN accessible dans votre Espace client entreprise klesia.fr ou depuis notre tableau de bord déclarant Net-entreprises afin de paramétrer correctement vos contrats.

Nous vous remercions d'informer votre personnel assuré, vos instances représentatives du personnel et votre gestionnaire de paie des nouveaux taux de cotisation appliqués à votre entreprise au 1er janvier 2025.

Votre conseiller est à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous invitons également à effectuer vos démarches via votre Espace client. C'est simple, plus rapide et sécurisé. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, connectez-vous sur klesia.fr muni de votre numéro d'identification suivant "30995379" pour l'activer en quelques clics.

La présente lettre ayant valeur d'avenant, nous vous invitons à l'annexer à votre contrat.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Benjamin LAURENT
Directeur de l'Offre



AVENANT 2025

Le présent avenant modifie comme suit les conditions particulières de votre contrat prévoyance à compter du 01-01-2025, sous réserve de modifications significatives de la législation sociale en vigueur.

Taux au 01-01-2025

Référence contrat : K00000002175338

Offre souscrite : CONVENTIONNEL VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS,

Formule souscrite : CONVENTIONNEL CADRE NIVEAU 2

Catégorie de personnel concernée : Cadre (Personnel relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC)

Cotisations :

2,02 % TA de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, limitée au plafond de la Sécurité Sociale.

2,82 % TB de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, supérieure au plafond de la Sécurité Sociale et limitée à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Liste des établissement(s) couvert(s) :

Numéro SIRET	Dénomination
49385659500027	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
49385659500035	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

Adresse de correspondance

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 LYON CEDEX 07

Pour nous contacter
T 01 71 39 15 15
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Consultez
les informations dédiées
à votre profession sur
klesia.fr

Références à rappeler

N° SIREN : 493856595
Unité de gestion : 277-27-30
Réf Courrier :
INDEXVINS_2025
Réf Contrat :
K00000002175337
Identifiant : 30995379

Institutions de retraite complémentaire
régies par le code de la Sécurité sociale
CARCEPT, KLESIA Agirc-Arrco

Institutions de prévoyance régies
par le code de la Sécurité sociale
**CARCEPT Prévoyance,
IPRIAC, KLESIA Prévoyance**

Institution de gestion de retraite
supplémentaire régie par le code
de la Sécurité sociale
CRPB-AFB

Associations de gestion (loi 1^{er} juillet 1901)
AGECFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport

Mutuelles soumises aux dispositions
du livre II du code de la mutualité
**KLESIA Mut',
JAJI**

Société anonyme régie
par le code des assurances
KLESIA S.A.

Société d'assurance mutuelle
régie par le code des assurances
Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev

Siège social
4 rue Georges Picquart
75017 Paris

000245
73LE - 000245



CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

Le 17 octobre 2024

Objet : Lettre avenant à votre contrat prévoyance à effet du 01-01-2025 - Ref K00000002175337

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a souscrit auprès de KLESIA PREVOYANCE, un contrat d'assurance prévoyance collective au profit de tout ou partie de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après l'avenant à votre contrat qui fixe les nouvelles conditions tarifaires, applicables au 1er janvier 2025.

Afin de maintenir la nature et le niveau de vos prestations actuelles, les cotisations de votre contrat ont été ajustées.

L'accord du 9 octobre 2020 et son avenant du 29 mars 2024 ont fait évoluer les garanties de votre régime de santé conventionnel. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseiller habituel afin qu'il vous propose une solution adaptée à votre entreprise conforme à vos obligations conventionnelles.

En tant qu'institution de prévoyance, nos actions se font sans aucun but lucratif et doivent permettre de pérenniser les régimes de prévoyance, dans l'intérêt exclusif de nos entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Nous vous inviterons prochainement à télécharger la fiche paramétrage DSN accessible dans votre Espace client entreprise klesia.fr ou depuis notre tableau de bord déclarant Net-entreprises afin de paramétrer correctement vos contrats.

Nous vous remercions d'informer votre personnel assuré, vos instances représentatives du personnel et votre gestionnaire de paie des nouveaux taux de cotisation appliqués à votre entreprise au 1er janvier 2025.

Votre conseiller est à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous invitons également à effectuer vos démarches via votre Espace client. C'est simple, plus rapide et sécurisé. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, connectez-vous sur klesia.fr muni de votre numéro d'identification suivant "30995379" pour l'activer en quelques clics.

La présente lettre ayant valeur d'avenant, nous vous invitons à l'annexer à votre contrat.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Benjamin LAURENT
Directeur de l'Offre

AVENANT 2025

Le présent avenant modifie comme suit les conditions particulières de votre contrat prévoyance à compter du 01-01-2025, sous réserve de modifications significatives de la législation sociale en vigueur.

Taux au 01-01-2025

Référence contrat : K00000002175337

Offre souscrite : CONVENTIONNEL VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS,

Formule souscrite : CONVENTIONNEL NON CADRE NIVEAU 2

Catégorie de personnel concernée : Non cadre (Personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC)

Cotisations :

2,44 % TA TB de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, limitée à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Liste des établissement(s) couvert(s) :

Numéro SIRET	Dénomination
49385659500027	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
49385659500035	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES